

QUESTION SAVE / VGP

A Organisation générale de VGP :

A 1) Quelles nouvelles compétences souhaitez-vous développer en les transférant depuis les compétences actuelles des communes. Ces synergies seraient-elles porteuses d'améliorations (coûts, efficacité des résultats des services)? Y-a-t-il des doublons administratifs que vous souhaitez supprimer ? lesquels ? A quelles mutualisations des services pensez-vous vous consacrer ?

A ce stade aucun nouveau transfert de compétence n'est prévu. La future loi de décentralisation en cours de réécriture pourra toutefois prévoir des transferts obligatoires de compétences (assainissement, tourisme, emploi ont été mentionnés par le gouvernement dans la première version). Il est donc préférable de ne pas précipiter et de commencer par « digérer » ce que la nouvelle loi nous imposera.

A 2) Quelles réalisations comptez-vous faire inclure dans le CDT Yvelines dans les perspectives 2020 puis 2030?

Le CDEY lié à l'OIN Paris-Saclay a déjà permis de financer une part importante de l'allée des Mortemets (750 000 euros, travaux réalisés), le PEM de Chantiers (3 millions, travaux en cours), une petite part indispensable pour l'insonorisation du Pont des Chantiers et, à terme, d'autres investissements liés au développement de Satory qui constitue le cœur de l'OIN sur notre territoire (rue Porte de Buc, voie ferrée militaire, doublement RD7 à Saint-Cyr...)

Le CDT, actuellement en cours d'élaboration avec le CG78, la CASQY, Vélizy et l'EPPS, ne financera probablement pas par lui-même de grands projets sur notre territoire mais identifiera les projets qui feront l'objet d'un financement dans le prochain CPER. Les sujets identifiés à ce jour sont les suivants : voie ferrée militaire, échangeur RN12/RD91, barreau de Buc, doublement RD7 à Saint-Cyr, bus à haut niveau de service entre Saclay et Pont de Sèvres via Jouy, Bièvres et Vélizy, TCSP sur le RD 36 à Châteaufort, accès Val de Sygrie...

A 3) Comptez-vous associer les associations intéressées aux préparatifs de mise au point du CDT Yvelines prévu pour fin 2014, document cadre qui doit aborder urbanisme, équipements,

Le CDT, piloté sous l'égide de la Préfecture, associera les associations à la réflexion. Pour sa part, la Ville de Versailles apporte le plus grand soin aux réflexions, portées notamment par la SAVE.

A 4) Pour quelles raisons le CDEY signé en septembre 2013 entre VGP et le CG Yvelines ne va pas au-delà de 2016 ? Comptez-vous en préparer un nouveau et si oui avec quels contenus et quels horizons?

Le CDEY signé entre Conseil Général des Yvelines et VGP, est le premier du département, grâce notamment à la mobilisation des élus de VGP. C'est le département qui a fixé le cadre chronologique.

A 5) Pourquoi VGP n'envisage pas la mise en place d'un schéma commun entre toutes les communes (SCOT) sur urbanisme, déplacements, équipements, habitat,... ?

Le territoire de VGP étant très diversifié, avec des communes de tailles très disparates, et un caractère très spécifique pour chacune d'entre elle, une politique d'urbanisme repose en priorité sur les maires respectifs. En revanche, en matière de déplacement, d'équipement et d'habitat, des plans d'aménagement à long terme sont en cours d'élaboration au niveau de VGP (PLHI..); en effet, le développement de l'habitat implique de prévoir des moyens de transports et d'équipement.

A 6) Envisagez-vous des actions conjointes avec les intercommunalités limitrophes ?

Des relations suivies existent déjà avec les intercommunalités limitrophes (CASQUY et Massy) notamment en matière de déplacements urbains.

B Développement économique :

B 1) Comptez-vous rendre plus visible les projets et les réalisations du pôle de compétitivité (innovation) MoVeO principalement localisé sur le territoire de VGP ? Ce pôle doit-il être uniquement en direction du véhicule du futur ou bien ne faut-il pas envisager des diversifications ?

Le pôle MOVEO est d'initiative d'Etat. Nous sommes favorables à une grande communication sur celui-ci.

B 2) Comptez-vous améliorer la visibilité et l'influence du monde économique présent sur VGP, comment ?

De très nombreux liens ont été établis au cours des six années écoulées avec de nombreuses manifestations en mairie rassemblant le monde de l'Entreprise. Nous poursuivrons et développerons ceux-ci.

B 3) Quelles sont les perspectives de développement des zones d'activité économique à proximité de Saint Quentin en Yvelines (les ZAE de Chateaufort, Jouy, Toussus, Les Loges, Buc), alors que ces zones dans VGP sont le pôle d'emploi économique actuellement le plus important dans VGP?

VGP porte les projets de développement de ces zones en facilitant notamment les transports, et les perspectives de développement sont très encourageantes.

C Aménagement de l'espace-Déplacements :

C 1) Comment comptez-vous améliorer l'accessibilité de Satory sans encombrer Versailles déjà saturée à certains carrefours du quartier St Louis et du quartier des Chantiers?

Nous avons proposé l'utilisation de la voie ferrée militaire entre Saint Cyr et Satory.

Nous envisageons une ligne de transport en site propre permettant la desserte de Satory depuis la Gare des Chantiers, notamment par une redéfinition du haut de la rue Porte de Buc, jusqu'au carrefour du Cerf-Volant.

C 2) Le nouveau SDRIF de 2014 prévoit dans la plaine de Versailles un pôle de centralité autour de Bailly-Noisy le Roi, quels objectifs chiffrés (emplois, habitats) et quelles dessertes de transport sont prévus ?

Le SDRIF est un document très approximatif, à caractère général sur l'Ile-de-France, qui ne prévoit pas de chiffres précis pour cette zone.

C 3) Quels moyens pensez-vous proposer pour assurer la liaison de Versailles avec la tangentielle Ouest qui arrivera à St Cyr en 2018 ?

Notre objectif est qu'il y ait à terme une interconnexion entre la ligne Saint-Germain-en Laye / Saint Cyr l'Ecole et celle de Evry/ Massy/ Versailles, afin d'assurer la continuité du réseau et d'éviter des transports de charge dissuasifs.

C 4) L'éventuelle installation d'un énorme complexe cinématographique à Vélizy ne va-t-il pas désorganiser l'économie des salles actuelles sur le territoire de VGP ?
Les communes de Versailles Grand Parc ont été sensibilisées à ce projet. Versailles s'est opposée dans le cadre de la commission départementale d'aménagement commercial à cette installation.

C 5) Où comptez-vous localiser le dépôt Phébus qui doit quitter son implantation actuelle ?
Il est envisagé de déplacer le dépôt Phébus sur le terrain des Matelots, dans l'objectif de créer sur cette zone un centre technique regroupant des activités de maintenance tant pour les bus que pour futurs équipements du tram-train.

D Politique de la ville :

D 1) Pensez-vous proposer la mise en place d'un PLU commun à tout VGP ?

Il nous semble opportun que le PLU reste au niveau communal, compte-tenu des enjeux très spécifiques pour chacune des communes. Un urbanisme respectueux de l'histoire des Villes mérite d'être géré au niveau local.

D2) Quels moyens et quelle politique comptez-vous mettre en oeuvre pour contenir voire diminuer la délinquance et les incivilités dans nos communes ?

Nous poursuivons notre politique de financement d'un système de vidéo-protection dans chacune des communes, en conservant au niveau communal les pouvoirs de police du maire, compte-tenu du caractère très sensible de ces pouvoirs.

E Mise en valeur de l'environnement :

E 1) Les projets autour de l'allée royale dans la plaine de Versailles seront-ils coordonnés avec ceux de St Cyr l'Ecole ?

Ce grand projet a été porté par Versailles Grand Parc et les communes concernées en parfaite coordination et sera poursuivi dans la même manière.

E 2) Quelles coulées vertes (SDRIF 2014) comptez-vous renforcer à travers les zones bâties des différentes communes ?

Ce point est en discussion et sera revu une fois les maires élus

F Equipements culturels et sportifs :

F 1) Quels sont vos projets autres que ceux de l'éducation musicale qui à ce jour monopolise la quasi-totalité des ressources de VGP pour la culture ?

VGP n'a pris que la compétence enseignement musical, et non la globalité de la culture. Il est donc normal que seule cette compétence reçoive des crédits.

G Administration et participation :

G 1) Comment comptez-vous gérer les réductions programmées des dotations d'état, tant en 2014 qu'en 2015, qui sont prévues depuis plusieurs années et dont tout laisse à penser qu'elles se poursuivront en 2016 et au-delà ?

Du mieux possible, comme nous l'avons fait entre 2008 et 2014

G 2) Les redevances d'ordures ménagères, qui relèvent uniquement de VGP, sont en forte croissance tous les ans depuis des années. Y aura-t-il une limite à cette croissance ? La valorisation des déchets est-elle satisfaisante ?

Les redevances d'ordures ménagères ont été stabilisées. La meilleure valorisation des déchets est en cours.

G 3) Comment comptez-vous faire partager et faire connaître les débats préparatoires aux prises de décisions dans VGP ? Documents de travail, documents diffusés en assemblée, débats, études ? Intégralité des documents sur site Internet,...

Les documents communicables seront mis à disposition, à la demande par VGP